

MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES DE FEDERALE ASSURANCE DU 11 MAI 2021

Les entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance organisent leurs **assemblées générales ordinaires le 11 mai 2021**.

FEDERALE Assurance considère la santé de ses actionnaires, de ses affiliés, de ses membres, de ses employés et du public comme primordiale. Elle entend également suivre strictement les mesures et réglementations édictées par le gouvernement belge et par toute autre autorité publique dans le contexte de la pandémie Covid-19.

Au vu de ce qui précède, le conseil d'administration de FEDERALE Assurance a décidé de tenir les assemblées générales au siège social avec une présence physique limitée. Une participation à distance, via Skype, est également prévue.

Afin de pouvoir participer aux assemblées générales sur place ou à distance, une inscription préalable est requise. Les actionnaires, affiliés ou membres qui souhaitent participer aux assemblées générales sont invités à prendre contact par e-mail avec le secrétariat de direction pour le 30 avril prochain au plus tard, en précisant s'ils souhaitent participer sur place ou à distance.

CONTACT

E-mail : direction.generale@federale.be

DOCUMENTS DISPONIBLES

Les documents utiles relatifs aux assemblées générales ordinaires sont disponibles (ou le seront prochainement) sur son site internet www.federale.be/qui-sommes-nous.

PROTECTION DES DONNEES

FEDERALE Assurance renvoie à la politique de confidentialité, disponible sur notre site internet www.federale.be/protection-du-consommateur.